

Département de la Seine et Marne
Commune de Chevry-Cossigny

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°7 : ANNEXES SANITAIRES



Révision du PLU
Document arrêté le : 6 novembre 2017

Document approuvé le :

SOMMAIRE

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

PLAN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

PLANS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (2A, 2B, 2C)

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1 - Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Chevry-Cossigny est alimentée en eau potable par le réseau interconnecté de la région parisienne Sud. Le gestionnaire du réseau est la Lyonnaise des Eaux de Brie-Comte-Robert.

Plusieurs captages sont présents à Chevry-Cossigny, mais ils ne sont pas en service :

Nom (ARS) du captage	Indice minier	En activité	Date DUP	N° Arrêté de DUP
Chevry-Cossigny 1	02202XOO07	Abandonné		
Chevry-Cossigny 2	02208XOI07	Abandonné		

La liste des servitudes d'utilité publique fournie dans le Porter à connaissance de l'Etat ne fait apparaître aucun périmètre de protection de ces captages déclaré d'utilité publique.

Etat de l'eau potable sur la commune :

Bactériologie

Elle est déterminée à partir de la présence ou non de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par les bactéries. L'eau est d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements effectués sont conformes.

Nitrates

Les nitrates retrouvés dans l'eau proviennent principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Leur teneur ne doit pas excéder 50 mg/l. L'eau distribuée à Chevry-Cossigny contient des nitrates à une concentration sans risque pour la santé (22 mg/l).

Dureté

La dureté de l'eau est mesurée en fonction de la teneur en calcium et en magnésium. A Chevry-Cossigny, l'eau est calcaire mais ce constat est sans incidence sur la santé des consommateurs.

Fluor

Il s'agit d'un oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Sa teneur ne doit pourtant pas excéder 1,5 mg/l. L'eau est très peu fluorée.

Pesticides

Les pesticides sont des substances chimiques fréquemment utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur en pesticides des eaux est conforme à la limite de qualité.

Pour conclure, l'eau distribuée est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

2 – Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée à l'urbanisation des capacités résiduelles de la zone urbaine et des secteurs à urbaniser (1235 habitants environ en 2030), est compatible avec les capacités actuelles d'alimentation. En effet, le réseau local, tant par le volume de stockage que les diamètres de canalisation semble suffisant pour accepter ce surplus de population.

ASSAINISSEMENT

1- Principe et état actuel de l'assainissement

Le SIBRAV est Le Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton du réseau d'eaux usées.

Créé en 1991, il regroupe 5 communes : Ozoir la Ferrière, Férolles-Attilly, Chevry-Cossigny, Servon et Lésigny.

Le SIBRAV gère le collecteur intercommunal d'eaux usées qui conduit les effluents jusqu'aux ouvrages du SIARV (Syndicat intercommunal des communes du Val de Marne), avant le traitement à la station d'épuration de Valenton.

La commune de Chevry-Cossigny est donc raccordée à l'usine d'épuration de Valenton (station Paris Seine-Amont). La gestion est assurée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

A l'exutoire de la commune de Chevry-Cossigny, les eaux usées rejoignent dans un premier temps le collecteur du Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton (SIBRAV) qui a une compétence transport uniquement.

Le collecteur du SIBRAV rejoint la station d'épuration de Valenton par le biais d'un collecteur géré par le département du Val de Marne, puis par un collecteur géré par le SYAGE.

Mise en service en 1987, l'usine d'épuration présente une capacité nominale de 3.600.000 Équivalent Habitant. Son débit de référence est de 600.000 m³/j, extensible par temps de pluie à 1500000 m³. En 2012, elle était chargée à 65% et conforme en équipement et en performance à la réglementation en vigueur.

Après traitement, les eaux sont rejetées dans la Seine.

Les constructions du Plessis-les-Nonains et du hameau de Cossigny, ainsi que la Ferme de Passy, sont en assainissement individuel. Les mises aux normes des installations sont en cours d'achèvement.

Les eaux pluviales sont traitées par un réseau d'assainissement unitaire et séparatif.

2 - Situation future

Le PLU ne doit pas aggraver le problème des surcharges hydrauliques en période pluvieuse en imposant dans les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement d'assurer une gestion alternative des eaux pluviales (noues, fossés, bassin tampon par exemple).

Toutes les eaux usées ménagères sont acheminées vers la station d'épuration de Valenton qui présente une capacité suffisante pour accueillir **le développement envisagé sur la commune de Chevry-Cossigny (1235 habitants supplémentaires à l'horizon du PLU soit 5200 habitants environ en 2030).**

DECHETS MENAGERS

Le traitement des déchets domestiques est géré par le SIETOM de Tournan-en-Brie.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré deux fois par semaine.

Le tri sélectif est collecté une fois par semaine.

Les encombrants sont ramassés une fois par mois. En plus, un camion « kangourou » récupère une fois par mois tous les déchets spéciaux (engrais, désherbants, piles, huiles de vidange, batteries...).

Les habitants ont également accès à la déchetterie d'Ozoir-la-Ferrière.

Le Conseil Régional, compétent dans ce domaine, a approuvé le 26 novembre 2009, 3 plans d'élimination des déchets de la région :

- PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilés. Ce plan est opposable depuis le 26/02/2010 ; il se substitue au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (arrêté préfectoral du 4 février 2004 n°04 DAI 2 IC 042),
- PREDD : consacré aux déchets dangereux,
- PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Ces 3 plans sont disponibles sur le site internet de la Région : <http://www.iledefrance.fr/missions-etcompetences/environnement/le-traitement-des-dechets/les-plans-dechets/>